

ADMINISTRATION COMMUNALE

DE

DALHEIM

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL



Séance publique du: 13 juin 2007

Annonce publique et convocation des conseillers : 05.06.2007

Membres présents : Mme MOUSEL-SCHMIT Marie-Ange, bourgmestre, M. MARX Arsène et Mme ERNSTER Francine, échevins, M. HEISBOURG Joseph, Mme LINDEN-SCHARLÉ Liz, M. LOOS Victor, M. MANGERICH Joseph, M. STEICHEN Paul et M. WATGEN Steve, conseillers, THINES René, secrétaire.

Membres absents : a) excusé: /
b) sans motif: /

Point de l'ordre du jour: N° 02/04/2007

Objet: Règlement-taxe relatif aux taxes à percevoir au cimetière de la commune de Dalheim.

Le Conseil Communal,

Revu le règlement-taxe du 28 janvier 1983 relatif aux taxes à percevoir au cimetière de la commune de Dalheim ;

Revu le règlement-taxe du 12 juillet 2002 relatif aux taxes à percevoir au cimetière de la commune de Dalheim, approuvé par arrêté grand-ducal du 09 septembre 2002, aux termes duquel les taxes en question n'ont pas été augmentées, mais uniquement converties en « euro »;

Entendu la proposition du collège échevinal d'augmenter les taxes pré mentionnées tout en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix depuis 1983;

Vu les articles 99, 101, 102 et 107 de la Constitution ;

Vu les articles 29, 82, 105 et 106.7° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré ;

Arrête unanimement

le règlement-taxe ci-après relatif aux taxes à percevoir au cimetière de la commune de Dalheim et de les fixer avec effet à partir du 01 août 2007 comme suit :

- concession tombe simple pour 15 ans : 130,00 €
- concession tombe simple pour 30 ans : 260,00 €
- concession colombarie pour 15 ans : 250,00 €
- concession colombarie pour 30 ans : 500,00 €

- inhumation – par enterrement : 250,00 €
- inhumation colombarie – par ouverture : 50,00 €

- exhumation – par ouverture : 300,00 €

- porteur de cercueil – par enterrement : 50,00 €

- morgue – utilisation par jour : 15,00 €.

La mise en vigueur du présent règlement-taxe abrogera celui du 12.07.2002.

En séance à Dalheim, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Dalheim, le 29 juin 2007.

Le Bourgmestre:

Le Secrétaire:

W. Bousel-Schmit



Stanis